



Revue de presse

(au 09/07/2026)

SOMMAIRE

I. Presse nationale

Presse écrite

« titre à venir », par Anne Chemin, dans *Le Monde* // à venir

« Évasion. Le temps de vivre », par Eugénie Barbezat, dans *L'Humanité Magazine* // du 9 au 22 juillet 2026

« Abdel, ex-détenu : “La prison, c’est l’affaire de tous. La parole des détenus n’est pas assez audible” », grand entretien avec Abdel par Gabrielle Cartellier, dans *Le Nouvel Obs* // 26 juin 2026

« Canicule : en prison, on crève de chaud à l’ombre », tribune de Hélène Nogues Brunet, dans *Libération* // 26 juin 2026

« Prison : la matérialité de la subsistance », par Melchior Simioni, dans *AOC* // 26 juin 2026

« Surveiller et punir à +4°C : relire Foucault à l’âge de l’Anthropocène », par Hélène Nogues Brunet, dans *AOC* // 25 juin 2026

« Concertina : 8 raisons (au moins) d’assister à la 6^e édition des rencontres », par Jean-Marie Durand, dans *Les Inrocks* // 23 juin 2026

II. Presse régionale

Presse écrite

« Quand la céramique devient un chemin vers la reconstruction », par Josiane Froustey, dans *Le Dauphiné Libéré* // 29 juin 2026

« Le système de la prison est devenu totalement embolisé, ingérable », entretien avec Bernard Bolze par Laurence Loison, dans *Le Progrès* // 27 juin 2026

« Concertina : pour sa 6^e édition, cap sur les territoires de l’enfermement », par Josiane Froustey, dans *Le Dauphiné Libéré* // 21 juin 2026

« Concertina : penser la terre », par Laure Solé, dans *Le Petit Bulletin* // 1^{er} juin 2026

I. Presse nationale

Presse écrite

« Évasion. Le temps de vivre », par Eugénie Barbezat, dans *L'Humanité Magazine* // du 9 au 22 juillet 2026

L'Humanité

ÉVASION

Le temps de vivre

ÉCHAPPÉE BELLE À CONCERTINA

À Dieulefit, dans la Drôme, se tiennent chaque année des rencontres où magistrats, avocats, anciens détenus et surveillants mais aussi élus, militants des droits humains, universitaires, artistes et simples citoyens échangent sur la vie carcérale et l'enfermement.



Bernard Bolze, l'un des fondateurs de Concertina, et sa déléguée générale, Clara Grisot.



ÉVASION

Le temps de vivre



Vincent Ballon, membre du Comité international de Croix-Rouge (à gauche) et la députée PCF Elsa Faucillon (à droite) débattent lors d'une table ronde consacrée à la surpopulation pénitentiaire.



ÉVASION Le temps de vivre

Tandis que la nuit tombe, le public du parc de la Baume est intrigué par une masse blanche informe. Celle-ci se gonfle lentement, puis une performeuse émerge des replis de la toile en train de se tendre. Elle se retrouve bientôt engloutie dans la peau tendue de l'immense ballon en train de se former. À l'intérieur, par des jeux de lumière, la trapéziste est insecte minuscule pris au piège et luttant contre la paroi, mais aussi acrobate virtuose habitant l'espace jusqu'à presque faire décoller la bulle qui la contient.

Peut-on être libre quand on est enfermé ? Est-ce que la poésie, la grâce permettent de dépasser les limites d'une vie sans horizon ? Les questions soulevées par cette performance artistique, créée spécialement pour Concertina par le chorégraphe et circassien Mathurin Bolze, font écho aux débats qui ont nourri ces rencontres dédiées aux enfermements, dont cette sixième édition s'est tenue du 25 au 28 juin dernier à Dieulefit, dans la Drôme.

Fidèle à la double signification de son nom – un petit accordéon ou de grands rouleaux de barbelés renforcés, façon chaîne de tronçonneuse –, Concertina est un rendez-vous convivial et joyeux sur des thèmes aussi graves que le génocide de Gaza, l'enfermement des étrangers en centre de rétention, la surpopulation carcérale, le difficile accès aux soins en détention ou encore l'incarcération politique de militants écologistes. « Ce qui fait le succès de ces rencontres, c'est leur modestie, c'est la joie de se retrouver et d'essayer de s'écouter, même si l'on porte des points de vue différents », souligne Bernard Bolze, à l'origine

de Concertina, dont l'œil attentif posé sur la prison ne date pas d'hier puisqu'il a été successivement le fondateur de l'Observatoire international des prisons (OIP), puis de Prison Insider.

Quelque 1200 personnes ont fait le déplacement, des environs comme de beaucoup plus loin, pour assister à cet événement qui fait désormais référence pour qui s'intéresse à la prison et dont l'ambiance chaleureuse est unanimement saluée. « Plus de 150 bénévoles, des habitants de Dieulefit ou des environs, accueillent, assurent les navettes vers la gare, hébergent les intervenants, préparent les repas, tiennent la buvette », énumère Clara Grisot, la déléguée générale de Concertina. « C'est leur mobilisation qui rend possible la gratuité de ces rencontres, qui sont donc accessibles à tous. »

Plusieurs radios associatives locales diffusent les programmes originaux, créés sur place durant les trois jours de l'événement, via la webradio Ici l'ombre, dont de grands entretiens avec les invités, comme l'historienne et politiste Stéphanie Latte Abdallah, qui travaille notamment sur le milieu carcéral en Israël-Palestine et préside cette édition 2026.

LA « NUIT CARCÉRALE » N'A PAS DISPARU

Placés sous le signe de l'ouverture et de la transdisciplinarité, les débats font entendre tous les acteurs du monde carcéral. « Chacun vient ici avec son expertise, son savoir, son expérience, qu'il partage », décrit le fondateur de ce rendez-vous, qui tente de faire dialoguer ceux qui prononcent les peines et ceux qui les subissent ou les font appliquer. « On a créé des lunettes de réalité virtuelle pour montrer aux juges ce que cela change concrètement d'avoir



Elia Terragni, 20 ans, étudiant en cartographie, s'est intéressé aux conditions de vie en prison : son travail montre, entre autres, la densité de population carcérale.



Cette année, Concertina a attiré 1200 personnes. « Ce qui fait le succès de ces rencontres, c'est leur modestie, c'est la joie de se retrouver et d'essayer de s'écouter », explique Bernard Bolze.



ÉVASION Le temps de vivre

corps. « À Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais), plusieurs couches de caillebotis et de barreaux obstruent les fenêtres, les avocats sont eux-mêmes soumis à des fouilles et leurs conversations téléphoniques avec les détenus sont écoutées en dehors de tout cadre légal », raconte M^e Olivia Ronen, qui s'y rend régulièrement pour visiter son client Salah Abdeslam.

DES RAPPORTS TRÈS HIÉRARCHISÉS

Parmi la multitude d'ateliers et de débats, celui consacré à l'accès aux soins en prison a permis un échange improbable entre Paul Louchouart, le directeur interrégional des services pénitentiaires Auvergne-Rhône-Alpes, et Antoinette Lordel, la mère d'un détenu engagée pour l'amélioration des repas en prison. Si le premier a osé déclarer que les prisonniers « voient plus régulièrement des profes-

« LE DROIT DE VISITE DES PARLEMENTAIRES DANS LES LIEUX D'ENFERMEMENT DEVRAIT ÊTRE UN DEVOIR. »

ELSA FAUCILLON, DÉPUTÉE COMMUNISTE

trois, quatre ou cinq détenus dans une même cellule, raconte, lors d'une table ronde, Vincent Ballon, du Comité international de la Croix-Rouge. C'est une manière de leur faire visualiser les conséquences de leurs actes. » Un outil qui pourrait être utile aux députés qui votent à la chaîne des textes empilant les mesures répressives (loi Ripost, loi Sure, etc.). « Le droit de visite des parlementaires dans les lieux d'enfermement devrait être un devoir », estime la députée PCF Elsa Faucillon, qui se rend régulièrement dans les prisons françaises où, en ce début juillet 2026, plus de 7000 personnes dorment sur des matelas au sol, au mépris de la loi qui, depuis 1875, prévoit l'encellement individuel en maison d'arrêt.

À Concertina, la parole de ceux qui vivent ou travaillent en prison est privilégiée. On peut entendre un surveillant à la retraite affirmer que « les mutineries des années 1970 et 1980 ont eu un effet positif, car, explique-t-il, la société civile a enfin pu pénétrer entre les murs. Cela a permis de sortir de l'arbitraire total... ». Mais la « nuit carcérale » n'a pas miraculeusement disparu pour tous. Sur les deux décennies qu'il a passées en prison, Éric Jayat a été « oublié » à l'isolement de 1988 à 1997. Soit neuf années sans livre, sans télévision et sans aucun échange avec personne. « Je n'avais pas de parler, aucune discussion avec qui que ce soit. Faute d'accès à un dentiste, j'ai dû m'arracher les dents avec une fourchette pour cesser de souffrir. Lors d'un transfert vers un autre établissement, mes cheveux très longs et ma barbe hirsute jusqu'à la poitrine ont alerté un surveillant, qui a effectué un signalement pour qu'on me sorte enfin de là, témoigne-t-il. De retour en quartier ordinaire, je ne parlais plus, j'avais perdu le goût, l'odorat et une grande part de mon champ visuel, j'entendais mal et je ne supportais plus d'être touché... Des années après ma sortie, j'ai encore des séquelles. »

Aujourd'hui, dans les quartiers de lutte contre la criminalité organisée (QLCO), la situation des prisonniers n'est guère meilleure : les gardiens sont tous surarmés et cagoulés, les conseillers de probation sont désignés par des numéros, chaque visite d'avocat ou même chez le médecin se solde par une fouille à

sionnels de santé que certains habitants de déserts médicaux », il n'a pu justifier l'absence d'information aux familles quant à la santé de leurs proches lorsque ceux-ci sont hospitalisés, reconnaissant un « point d'amélioration » à travailler. Ou comment remettre un peu d'horizontalité dans des rapports très hiérarchisés, entre les familles et l'administration pénitentiaire. « C'est important que tous les points de vue soient représentés et que des directeurs de prison souhaitent venir ici », salue Vincent Delbos, ancien magistrat qui animait le débat en tant que membre de Concertina.

Le secret de la pérennité de l'événement réside aussi dans son ancrage dans un écosystème local. « On mutualise les moyens avec le festival de musique Bizz'Art, qui a lieu le week-end suivant ; l'école de musique nous prête du matériel », détaille Clara Grisot. Enfin, Concertina est l'occasion de mettre en valeur des projets du territoire dieulefinois comme la coop Lucette, une coopérative immobilière (dont un habitant sur dix de la commune est sociétaire) et qui a pour vocation d'accueillir et d'accompagner des personnes en exil. Et de perpétuer la tradition de résistance et d'accueil de la petite ville drômoise, dont la devise est : « À Dieulefit, nul n'est étranger. » ●

EUGÉNIE BARBEZAT

eugenie.barbezat@humanite.fr

REPORTAGE PHOTOS : ANNE-LORE MESNAGE

« Abdel, ex-détenu : «La prison, c'est l'affaire de tous. La parole des détenus n'est pas assez audible» », grand entretien avec Abdel par Gabrielle Cartellier, dans *Le Nouvel Obs* // 26 juin 2026

Le Nouvel Obs

Société • Justice

Abdel, ex-détenu : « La prison, c'est l'affaire de tous. La parole des détenus n'est pas assez audible »

Entretien Abdel a passé près de deux ans en détention dans l'est de la France. Depuis sa sortie, l'ex-prisonnier a choisi de prendre la parole. Il témoigne auprès du « Nouvel Obs » des conditions toujours plus dégradées que subissent les quelque 88 600 détenus en France, qui purgent leurs peines dans des établissements surpeuplés.

Propos recueillis par Gabrielle Cartellier

Publié le 26 juin 2026 à 8h00

Lecture : 5 min.

Abonné



Une cellule de sept détenus dans le centre pénitentiaire de Perpignan, en juin 2023. Le dispositif « Stop écrou », qui permet de refuser toute nouvelle entrée, y a été déclenché plusieurs fois à cause du niveau de surpopulation. ARNAUD LE VU/HANS LUCAS VIA AFP

Abdel – le prénom a été changé pour préserver son anonymat – a connu la détention pendant près de deux ans, au début des années 2020. Incarcéré pour des infractions liées aux stupéfiants et aux armes, il n'a jamais contesté sa peine, effectuée au sein de la maison d'arrêt de Strasbourg puis au centre pénitentiaire de Mulhouse-Lutterbach. Mais quand il sort, début 2025, marqué par ce qu'il a vécu en prison, les conditions de détention et la surpopulation carcérale, il s'engage au sein de la [Ligue des droits de l'Homme](#), et poursuit sa licence de droit entamée en prison. Sa rencontre avec Bernard Bolze, fondateur de l'Observatoire international des prisons (OIP) et du festival Concertina, premier événement de rencontres estivales autour des enfermements, lui ouvre de nouvelles portes.

Abdel interviendra au sein de la sixième édition du festival, du 26 au 28 juin 2026 à Dieulefit (Drôme) pour raconter son expérience. L'objectif de l'événement : faire se rencontrer des personnes de tous horizons, de la justice au milieu carcéral, pour discuter de la notion d'enfermement au cours de conférences, expositions, projections de films et de documentaires. Abdel cosignera également un livre fin 2026 avec la magistrate Evelyne Sire-Marín, vice-présidente de la Ligue des droits de l'Homme, aux éditions du Croquant. D'ici là, il raconte au « Nouvel Obs » son passé de prisonnier et son présent de militant.

Quel est votre quotidien aujourd'hui ?

Abdel J'ai repris des études, je suis étudiant en licence de droit à la fac de Strasbourg. Ça se passe bien, j'ai passé une capacité en droit lorsque j'étais en détention. C'est un diplôme de niveau 4 équivalent au bac et qui permet d'entrer en licence. Je souhaite être juriste dans le domaine des droits humains. C'est la lecture des rapports du Contrôleur général des privations et des libertés (CGLPL), de l'OIP, et plus généralement les conditions indignes en prison, qui m'ont donné envie d'étudier le droit. Ça a été une véritable bouée de sauvetage.

Selon l'Observatoire International des prisons, environ une personne sur quatre accède à un enseignement, avec un temps moyen de scolarisation d'à peine six heures hebdomadaires. Comment êtes-vous parvenu à étudier en prison ?

Les rapports de la CGLP et les publications de l'OIP étaient accessibles uniquement à la bibliothèque. Je regardais aussi les interventions de la Ligue des droits de l'Homme, à la télé, dans ma cellule. C'était très compliqué d'étudier, ma famille me dictait les cours au téléphone ou me les donnait au parloir. J'avais une centaine d'euros de budget téléphonique par mois, et je payais aussi la télé dans ma cellule. Pour financer ces dépenses, j'ai travaillé en prison comme auxiliaire d'étage. Je distribuais des repas dans les cellules. On était très peu à avoir réussi à obtenir un emploi. Il fallait faire une demande, puis attendre d'être « classé au travail » et, ensuite, espérer qu'un poste soit libre. Il y a énormément de demandes et très peu de places.

Le taux de récidive est autour des 30 % dans l'année de sortie de prison et autour de 60 % dans les cinq ans après la sortie, d'après le service statistique du ministère de la Justice [PDF]. Êtes-vous conscient d'être un cas minoritaire ?

Je suis peut-être un cas rare. J'ai très vite compris en détention que le système en lui-même ne m'aiderait pas, mais qu'à l'intérieur, j'allais y trouver des individus qui allaient me tendre la main : des psychologues, des gardiens, des juges. Le système pénitentiaire et judiciaire met des bâtons dans les roues, la majorité des détenus sont assignés à l'immobilisme : les offres de travail, de soins, de formations qualifiantes sont trop rares. La peine privative de liberté, c'est la promotion du néant et de l'entassement carcéral. On amasse les gens dans des « *entrepôts* », comme l'a dénoncé le Comité pour la prévention de la torture du Conseil de l'Europe. Avec des groupes de détenus, on faisait des pronostics sur le temps qu'il fallait à un détenu sortant de prison pour y revenir. Pour ceux qui veulent s'en sortir, il n'y a pas le choix que de se battre. C'est ce que j'ai choisi de faire pour ne pas sombrer.

Le taux de suroccupation carcérale globale est de 140 %, selon les derniers chiffres officiels de la chancellerie [PDF]. Ce taux atteint 172 % dans les maisons d'arrêt. Comment l'avez-vous vécu ?

En raison d'une maladie neurologique, j'ai eu une prescription médicale pour être seul dans ma cellule. Mais en étant auxiliaire d'étage, j'ai pu voir des prisonniers dans une extrême précarité et/ou gravement malade psychiatriquement. Certains étaient trois dans une cellule de 9 mètres carrés, où certains détenus se retrouvaient à dormir avec la tête au niveau des toilettes. Dans d'autres cellules où les personnes sont malades mentalement, j'ai vu des traces d'excrément sur les murs.

Dans ces conditions, la peine ne crée que la défiance et la haine à l'égard du système judiciaire et pénitentiaire alors que le but est de réinsérer et de responsabiliser. C'est problématique. Ensuite, la surpopulation signifie qu'il y a un manque d'accès aux soins. Il n'y a pas assez de psychologues pour l'ensemble des détenus. On est censé faire un rapport d'introspection sur les faits pour lesquels on a été condamné, on ne peut pas le faire en regardant le plafond, avec deux autres personnes dans la même cellule. Enfin, l'extrême précarité gangrène la prison. Dans des promenades, j'ai vu des détenus ramasser des déchets pour les manger.

Selon vous, comment lutter contre la surpopulation carcérale ?

Un des leviers de la lutte contre la surpopulation carcérale, ce sont les aménagements de peine. Mais encore faut-il en bénéficier. Pour cela, il faut montrer des efforts de réinsertion qui apporteront une preuve au projet de sortie. Le plus simple est d'obtenir un travail au sein de la prison et d'avoir des autorisations de sortie pour rencontrer des employeurs. Mais d'abord, c'est dur de trouver un travail en prison. Ensuite, avec les récents scandales [*comme quand un détenu de Nanterre s'est évadé lors d'une sortie au Louvre, en mars 2026, NDLR*], les autorisations de sortie ont été extrêmement réduites.

C'est une injonction contradictoire : on demande au prisonnier de faire des efforts mais, en face, rien n'est fait pour l'aider et le soutenir dans ses démarches. Pour ces raisons, le risque que le procureur émette un avis défavorable à la demande de l'autorisation de sortie augmente. C'est kafkaïen, le détenu se retrouve coincé. En plus, les avis du parquet, communiqués au détenu lors de la décision du juge d'application des peines, ne sont pas développés. Comment voulez-vous que les détenus agissent s'ils ne savent pas ce qu'on attend d'eux et que, quand ils essayent d'agir, tout est fait pour les mettre en difficulté ?

Comment avez-vous vécu la sortie de détention ?

Je suis sorti en février 2025. Après vingt et un mois d'incarcération, j'ai bénéficié d'un aménagement de peine. Pour l'obtenir, j'ai dû plaider ma cause devant le juge d'application des peines. Ça m'a fait du bien. Ça m'a permis de me dire que la justice qui m'a puni est aussi celle qui m'a tendu la main pour que je sorte. Quand je suis sorti, j'étais déboussolé, je regardais les pavés, les arbres, tout me semblait mythique. J'étais un extraterrestre, je ne savais pas où j'étais. C'est le choc carcéral. On a l'impression que toute la société nous regarde, d'être marqué au fer rouge avec l'étiquette du prisonnier. Puis j'ai eu un choc post-carcéral, les souvenirs de scènes innommables de la détention sont restées gravées dans mon esprit. Le pire, c'est le bruit en prison, ça tue. Ça m'a énormément marqué. Aujourd'hui, pour traiter tout ça, j'ai un suivi psychologique.

Vous partagerez votre expérience au festival Concertina dédié aux enfermements, fin juin. Pourquoi est-ce important pour vous ?

La prison, c'est l'affaire de tous. La parole des détenus et anciens détenus n'est pas assez audible. Personne ne souhaite qu'ils s'expriment. On parle à notre place sur les plateaux télé, on est des punching-balls. C'est lié au fait qu'en prison, on attend de nous d'être effacé et de porter la peur d'avoir une étiquette « ex-détenu ». Voilà pourquoi j'ai un prénom d'emprunt, pour protéger ma famille. Je parle publiquement de mon expérience pour montrer que ce système empêche la réinsertion, et qu'il est kafkaïen pour les détenus.

Propos recueillis par Gabrielle Cartellier

« Canicule : en prison, on crève de chaud à l'ombre », tribune de Hélène Nogues Brunet, dans *Libération* // 26 juin 2026



TRIBUNE

Canicule : en prison, on crève de chaud à l'ombre

◆ Réservé aux abonnés A l'occasion du festival Concertina, rencontres estivales autour des enfermements, à Dieulefit du 26 au 28 juin, l'ingénieure Hélène Nogues-Brunet rappelle que la situation en prison met en lumière le décalage grandissant entre des infrastructures héritées du XXe siècle et les réalités du XXIe.



Lors de la visite de Gérald Darmanin à la prison de Fleury-Mérogis (Essonne), le 28 mai 2026. (Arandel O/ ABACA)

Par **Hélène Nogues-Brunet** *ingénieure en sciences du vivant*

Publié le 25/06/2026 à 6h10

Alors que la France traverse un nouvel épisode caniculaire jamais égalé, les mêmes images reviennent : fontaines prises d'assaut, recommandations sanitaires en continu, [écoles fermées](#), hôpitaux sous tension, mesures exceptionnelles d'accès aux musées, gratuité des piscines. Mais [un angle mort demeure largement absent du débat public : la prison](#).

Pourtant, c'est près de 90 000 personnes qui sont aujourd'hui détenues dans nos établissements pénitentiaires. A elles s'ajoutent plus de 40 000 agents pénitentiaires ainsi que l'ensemble des intervenants, familles, associatifs et professionnels qui fréquentent quotidiennement ces lieux. Tous subissent les conséquences d'infrastructures conçues pour un climat qui n'existe plus.

Cellules surchauffées, bâtiments mal ventilés, cours de promenade minérales, accès limité à l'eau fraîche, impossibilité de modifier ses horaires ou ses déplacements : la prison concentre les vulnérabilités que le dérèglement climatique rend chaque année plus visibles. Le rapport intitulé «Double peine. Les risques environnementaux et climatiques dans les prisons françaises», publié par l'association Notre affaire à tous, documente avec précision cette réalité. Derrière les murs, la chaleur n'est pas seulement inconfortable ; elle devient parfois une menace directe pour la santé et la dignité des habitants de ces lieux.

La situation est encore plus préoccupante pour les personnes les plus vulnérables, notamment [les jeunes mineurs détenus](#). Dans des établissements souvent vétustes et surpeuplés, les vagues de chaleur révèlent les limites d'un système incapable de protéger celles et ceux qu'il enferme.

Insoutenabilité dedans et «inhabitabilité» dehors

La prison apparaît comme un laboratoire involontaire de ce qui arrive lorsque des infrastructures rigides rencontrent les bouleversements écologiques contemporains. Le sociologue Erving Goffman qualifiait déjà ces lieux d'«*institutions totales*», organisées autour du contrôle des corps et de la standardisation des comportements. Or ces logiques reposent sur une hypothèse rarement formulée : la stabilité du monde physique qui les entoure. Cette stabilité est désormais révolue.

Les bâtiments, les règlements et les dispositifs de gestion ont été conçus dans un contexte climatique relativement prévisible. [L'anthropocène](#) fait voler en éclats cette promesse. Les [canicules](#), les inondations, les pénuries de ressources ou les crises énergétiques ne constituent plus des événements exceptionnels ; ils deviennent des conditions permanentes auxquelles nos institutions doivent faire face.

La prison révèle alors un problème bien plus large que la seule question carcérale. Elle met en lumière le décalage grandissant entre des infrastructures héritées du XXe siècle et les réalités du XXIe. Hôpitaux, écoles, maisons de retraite, logements sociaux : partout se pose la même question : comment faire fonctionner des équipements et des organisations conçues pour un monde disparu ?

Peut-on encore considérer le climat comme une variable extérieure ?

Face à ce constat, la réponse dominante reste largement techniciste. On promet davantage de climatisation, quelques rénovations, des dispositifs correctifs. Ces mesures sont parfois nécessaires. Mais elles ne répondent pas à la profondeur du problème.

Car les événements climatiques extrêmes ne mettent pas seulement à l'épreuve nos bâtiments ; ils fragilisent les modes d'organisation qui les accompagnent. Ils interrogent des institutions fondées sur la prévisibilité, la permanence et le contrôle, alors même que le monde devient plus instable, plus incertain et plus vulnérable.

Depuis deux siècles, l'imaginaire politique et technique occidental repose sur une promesse de maîtrise. Chaque problème devait trouver sa solution technologique. Chaque limite devait être dépassée. Aujourd'hui, les limites planétaires nous rappellent que cette promesse touche à sa fin.

La question devient alors éminemment politique : peut-on continuer à enfermer dans des bâtiments incapables de garantir des conditions de vie compatibles avec les chaleurs extrêmes ? Peut-on maintenir des logiques de gestion qui réduisent les capacités d'adaptation locale face aux crises environnementales ? Peut-on encore considérer le climat comme une variable extérieure alors qu'il devient une condition centrale du fonctionnement de toutes nos institutions ?

Observer la prison pendant les canicules, c'est regarder en accéléré ce qui attend l'ensemble de nos services publics. C'est comprendre que l'urgence écologique ne se résume ni aux émissions de carbone ni aux catastrophes naturelles. Elle concerne aussi notre capacité à transformer des structures héritées d'un autre régime climatique.

Un déplacement du regard s'impose

Dans *Comment atterrir ?*, Bruno Latour rappelait que la Terre n'est plus le décor de l'histoire humaine mais un acteur à part entière. Cette réalité oblige désormais à repenser nos choix collectifs, y compris ceux qui concernent la privation de liberté.

A l'heure où les limites planétaires sont dépassées, la question n'est donc plus seulement de savoir comment adapter les prisons au changement climatique. Elle est de comprendre ce que ces lieux nous apprennent sur les transformations à venir de nos institutions.

Plus que des solutions techniques, c'est un déplacement du regard qui s'impose. Car derrière les murs des prisons se dessine déjà une interrogation qui concerne toute la société : quel sens donner demain à nos dispositifs de contrôle, de protection et de solidarité dans un monde devenu plus chaud, plus instable et plus difficilement habitable ?

Hélène Nogues-Brunet participera au festival *Concertina* - Rencontres estivales autour des enfermements, à Dieulefit du 26 au 28 juin. Retrouvez toutes les informations sur <https://concertina-rencontres.fr/>

Hélène Nogues-Brunet est l'autrice de *Surveiller, punir et réinsérer en Anthropocène, le monde carcéral face aux limites planétaires*, éditions Frémeaux et Associés, 2026.

Vous souhaitez publier une tribune dans *Libération* ? Pour connaître nos conseils et la marche à suivre, ainsi que l'adresse à laquelle nous envoyer vos propositions, rendez-vous dans la section «Proposer une tribune» en bas de cette page puis écrivez à idees@liberation.fr.

« Prison : la matérialité de la subsistance », par Melchior Simioni,
dans *AOC* // 26 juin 2026



AOC

Analyse **Opinion** Critique Entretien Fiction | Auteur-e-s Rayonnages Tables Agenda Vidéotheque Librairie

jeudi 25 juin 2026

SOCIÉTÉ

Prison : la matérialité de la subsistance

Par **Melchior Simioni**

SOCIOLOGUE

L'univers carcéral repose sur une fiction : la prise en charge intégrale des besoins de la personne détenue. Or, avoir des ressources en prison est la condition même d'une subsistance acceptable, pour compléter l'alimentation, maintenir une hygiène correcte, préserver son autonomie. La dureté de l'incarcération tient aussi à la dépendance à l'égard des dispositifs qui rendent possibles ou non les pratiques économiques ordinaires.

favoris ☆ agrandir AA partager 📄

« Il n'y a pas d'argent ici. Tu le retrouveras à la sortie. »

Au début du film *Un prophète* de Jacques Audiard (2009), Malik El Djebena arrive en détention avec quelques billets encore libellés en francs soigneusement cachés dans sa chaussure. Quelques instants plus tard, ils lui sont retirés. La scène, qui dure à peine quelques secondes, constitue une remarquable introduction sociologique à l'économie carcérale.

Entrer en prison, ce n'est pas seulement perdre la liberté d'aller et venir. C'est également perdre la maîtrise immédiate des ressources qui permettent d'assurer ses conditions matérielles d'existence. L'argent liquide est proscrit, les objets disponibles sont limités, chaque achat est dûment inventorié, les effets personnels sont contrôlés, chaque échange entre détenu-e-s, même anodin, est soumis à une certaine tolérance de la part des surveillants pénitentiaires. Désormais, les pratiques économiques les plus ordinaires de la vie quotidienne dépendent d'une institution qui a vocation à organiser, administrer et surveiller l'ensemble des circulations économiques.

Cette dépossession est au fondement même de la prison moderne. Le *Code pénitentiaire* (article R332-1) dispose que les personnes détenues ne peuvent conserver en détention ni argent liquide ni moyen de paiement. L'interdiction est ancienne : dès le XIX^e siècle, les réformateurs pénitentiaires considéraient que la monnaie favorise l'indiscipline, les trafics, les jeux et les dépendances incompatibles avec l'ordre carcéral[1]. Rapidement naît l'idée que la discipline des détenu·e·s passe aussi par un gouvernement fin des ressources dont ils disposent. Plus profondément encore, l'institution carcérale se construit sur l'idée que gouverner la prison suppose de contrôler les échanges entre détenu·e·s, et toutes les circulations matérielles avec l'économie « libre ».

La prison apparaît donc comme un espace paradoxal. D'un côté, tout y est fait pour limiter l'autonomie économique des détenu·e·s. De l'autre, la vie quotidienne impose de consommer des biens, de recourir à des services, de faire circuler des ressources. Il faut manger, se vêtir, se laver, téléphoner, écrire, parfois travailler, aider sa famille quelquefois. Mais toutes ces pratiques économiques ordinaires passent par un compte interne à la détention, le *pécule*, géré par l'Administration pénitentiaire. L'économie, qui existe nécessairement derrière les murs, prend donc une forme singulière : une économie dont les moyens de subsistance sont continuellement soumis à des procédures administratives, des autorisations disciplinaires et des dispositifs de contrôle.

Cette tension revêt aujourd'hui une importance exacerbée. La France connaît une crise pénitentiaire profonde, liée principalement à la surpopulation carcérale endémique : d'après les données du Ministère de la Justice, le 1^{er} mai 2026, la population incarcérée atteint le chiffre vertigineux de 88 654 détenu·e·s, pour 63 322 places opérationnelles, soit une « densité carcérale » de 140 % (six points de plus qu'un an auparavant). La situation est particulièrement dramatique en Maisons d'arrêt (ou Quartiers maisons d'arrêt), avec une « densité carcérale » de 172,6 %. Les conséquences de cette surpopulation sont bien documentées : promiscuité, insalubrité, tensions accrues entre détenu·e·s et avec le personnel, difficultés d'accès au travail ou aux activités. Mais la prison n'est pas qu'un lieu où l'on manque d'espace : ces conditions d'hébergement profondément dégradées affectent également les conditions matérielles d'existence.

Pourquoi a-t-on besoin d'argent en prison ?

L'univers carcéral contemporain repose sur une fiction puissante : celle d'une prise en charge intégrale des besoins de la personne détenue. Logement, nourriture, couchage, produits d'hygiène de première nécessité, accès à l'eau et aux soins seraient garantis par l'Administration pénitentiaire et couvriraient les besoins fondamentaux des détenu·e·s. Dans cette logique, les dépenses effectuées à la cantine (le magasin interne à la prison permet d'acheter des biens de consommation courante) ne constitueraient que des améliorations facultatives, des consommations superflues.

Les enquêtes ethnographiques que nous avons pu réaliser sur ce sujet conduisent à nuancer fortement cette vision[2] : le « régime ordinaire » ne permet pas d'assurer les conditions d'une existence jugée acceptable par ceux qui vivent derrière les murs. Pour ne prendre que l'exemple de la nourriture, les repas distribués gratuitement (ce qu'on appelle « la gamelle ») sont fréquemment décrits comme peu appétissants ou insuffisants. Dans les faits, la majorité des détenu·e·s se nourrissent aussi bien des produits achetés en cantine que des repas fournis par l'administration. Sur la base des données exhaustives du logiciel de gestion de la détention, une récente publication de l'Administration pénitentiaire indique que les détenu·e·s achètent en moyenne près de 350 euros par an de produits alimentaires et boissons. Le tabac est également une dépense onéreuse, à laquelle il est difficile d'échapper pour les 63 % de fumeurs quotidiens en prison, et qui représente en moyenne 346 euros de dépenses annuelles en 2022[3].

Par conséquent, bien que l'argent soit interdit sous forme de « cash », avoir des ressources économiques est nécessaire en prison : c'est la condition même d'une subsistance acceptable. L'argent sert à compléter une alimentation jugée insuffisante, à maintenir une hygiène correcte, ou encore à préserver un minimum d'autonomie. Autrement dit, ce qui est conçu dans l'imaginaire collectif comme un *supplément* relève bien souvent, dans l'expérience carcérale ordinaire, du *nécessaire*.

Pauvretés carcérales

Pourtant, la prison reste un lieu de grande vulnérabilité économique. Les revenus y sont faibles, irréguliers et fortement inégaux. Les aides financières venant de la famille ou des proches à l'extérieur sont distribuées de manière très inégale, alors même qu'un récent [rapport](#) d'Emmaüs et du Secours catholique propose une estimation du « coût de la vie en détention » à 200 euros minimum par mois.

Le travail pénitentiaire, principale source de revenus des personnes détenues, demeure rare : la « part des personnes détenues accédant au travail pénitentiaire » est de 30,5 % en juillet 2024[4], et en vérité on peut plutôt estimer qu'en « nombre de travailleurs moyens » le taux d'emploi en prison s'élève à 25 %[5]. L'objectif affiché par le ministère de la Justice de porter ce taux d'activité à 50 % en 2027 (en incluant toutefois les détenu·e·s en formation professionnelle), et ainsi retrouver un taux d'activité similaire à celui qui prévalait pendant les Trente Glorieuses, semble loin.

Pour les détenu·e·s, il faut donc souvent attendre de nombreux mois avant d'être « classés » dans un atelier de production, ou au « service général » en tant qu'« auxi » (c'est-à-dire être employé par la prison pour assurer des tâches de nettoyage des coursives, de distribution des repas, d'entretien des bâtiments, de manutention ou encore de cuisine). Surtout, lorsque le travail existe, il demeure faiblement rémunéré. Malgré l'introduction récente d'un « seuil minimal de rémunération » dans la Loi pénitentiaire de 2009, les emplois du service général rapportent généralement entre 200 et 350 euros par mois (selon un taux de rémunération horaire de 20 à 33 % du SMIC). Le travail dans les ateliers de production, lui aussi réglementé à un seuil minimal théorique correspond à 45 % du SMIC, procure des revenus variables, allant d'une centaine à plusieurs centaines d'euros par mois, qui dépendent de la quantité de tâches réellement effectuées.

Plus généralement, les situations de pauvreté en prison sont fréquentes. Les enquêtes réalisées sur ce sujet depuis plusieurs années témoignent du fait qu'une part importante des détenu·e·s dispose de revenus très faibles. Les données de l'Enquête sur la santé et les substances en prison (ESSPRI), réalisée en 2023 par l'OFDT sur un échantillon aléatoire de plus de 1000 détenus[6], montrent ainsi que 40,5 % des détenus déclarent recevoir moins de 150 euros par mois sur leur pécule. Les « rapports de visite » du Contrôleur général des lieux de privation de liberté permettent également d'avoir une idée de la situation économique moyenne en prison[7] : le montant moyen des ressources mensuelles s'élève à 197 euros (31 % venant du travail) à la Maison d'arrêt de Bois-d'Arcy en 2014, à 402 euros (77 % venant du travail) au Centre de détention de Muret en 2012, et à 421 euros (61 % venant du travail) à la Maison centrale de Poissy en 2013.

Une autre manière de saisir la pauvreté carcérale est de s'intéresser aux dispositifs d'aide institutionnelle, et en particulier à l'aide versée aux détenu·e·s considérés comme « sans ressources suffisantes », c'est-à-dire recevant moins de 60 euros par mois sur leur pécule disponible. Ces détenu·e·s, que l'on appelle généralement les « indigents », bénéficient du versement mensuel de 30 euros, de la distribution de « kits d'hygiène » et de la gratuité des téléviseurs et frigos (qui doivent être loués pour les autres détenu·e·s). Une récente circulaire « relative à la lutte contre la pauvreté des personnes détenues et sortant de détention » (7 mars 2022) estime à 21,5 % la proportion de détenu·e·s concerné·e·s par cette situation.

Accès aux ressources, pouvoir discrétionnaire et politique des circulations

Au-delà de la faiblesse des ressources financières, l'économie carcérale est caractérisée par la situation de dépendance administrative et disciplinaire dans laquelle sont placé·e·s les détenu·e·s pour effectuer les opérations économiques ordinaires. En prison, recevoir un virement, obtenir un vêtement, commander un produit d'hygiène, transférer ses affaires lors d'un changement d'établissement ou simplement conserver certains objets dans sa cellule suppose l'intervention de plusieurs services administratifs et fait intervenir des formulaires, des autorisations, des vérifications comptables et des contrôles de sécurité.

Cette architecture institutionnelle produit un effet majeur : elle transforme des pratiques économiques ordinaires en problèmes organisationnels. Au sein de l'économie « libre », acheter une paire de chaussures ou remplacer un réveil est un geste banal. En prison, ces mêmes opérations peuvent nécessiter plusieurs semaines et dépendre de décisions sur lesquelles la personne détenue ne possède qu'une prise limitée. Là où l'économie ordinaire repose largement sur l'autonomie des consommateurs, l'économie carcérale repose sur une délégation permanente. Les détenu·e·s ne choisissent pas directement les biens qu'ils acquièrent : ils doivent s'en remettre à des procédures, à des agents et à des dispositifs institutionnels chargés d'opérer les choix à leur place et de faire venir les biens jusqu'à eux. Autrement dit, l'accès aux ressources n'est pas seulement une question financière, c'est aussi une question d'autorisation et de sécurité.

Cette architecture institutionnelle produit un effet majeur : elle transforme des pratiques économiques ordinaires en problèmes organisationnels. Au sein de l'économie « libre », acheter une paire de chaussures ou remplacer un réveil est un geste banal. En prison, ces mêmes opérations peuvent nécessiter plusieurs semaines et dépendre de décisions sur lesquelles la personne détenue ne possède qu'une prise limitée. Là où l'économie ordinaire repose largement sur l'autonomie des consommateurs, l'économie carcérale repose sur une délégation permanente. Les détenu·e·s ne choisissent pas directement les biens qu'ils acquièrent : ils doivent s'en remettre à des procédures, à des agents et à des dispositifs institutionnels chargés d'opérer les choix à leur place et de faire venir les biens jusqu'à eux. Autrement dit, l'accès aux ressources n'est pas seulement une question financière, c'est aussi une question d'autorisation et de sécurité.

Plus généralement, les pratiques économiques des détenu·e·s illustrent l'enjeu que représentent les circulations en prison. En effet, malgré son cloisonnement sécuritaire, l'univers carcéral est traversé par des flux constants d'argent ou de marchandises entre l'intérieur et l'extérieur. Ces circulations sont particulièrement surveillées. L'exemple le plus simple est celui des biens apportés par les proches lors des parloirs : un sac de linge propre ou un paquet de vêtements ne passe pas directement des mains du visiteur à celles de la personne détenue. Les objets transitent par le service de la fouille, sont inspectés, enregistrés, et parfois interdits en détention. Lorsqu'un·e détenu·e souhaite acheter un produit d'hygiène ou une paire de chaussures indisponibles en cantine, il ne peut le faire directement : un surveillant spécialisé réalise lui-même les achats à l'extérieur avant que les biens soient contrôlés puis distribués en cellule. Ainsi, les marchandises doivent toujours emprunter des trajectoires spécifiques jalonnées de *points de passage* disciplinaires[8].

La prison comme économie de subsistance

Cette perspective permet de comprendre pourquoi la question matérielle est si importante dans l'expérience de l'incarcération. Les difficultés auxquelles sont confrontés les détenu·e·s ne tiennent pas seulement à la faiblesse de leurs ressources ou à des conditions de vie dégradées. Elles tiennent aussi au fait que l'accès à ces ressources dépend de circuits complexes, traversés d'incertitudes et de procédures. En prison, obtenir un vêtement, récupérer un colis, faire parvenir de l'argent ou conserver ses affaires lors d'un transfert devient une épreuve à part entière.

C'est précisément dans ce cadre que se déploie ce que l'on pourrait appeler une *économie de la subsistance carcérale*. Ce constat rejoint d'ailleurs une intuition classique issue des travaux d'Edward P. Thompson ou de James C. Scott sur les « économies morales » dans les campagnes paysannes d'Angleterre et dans les sociétés rurales du Sud-Est asiatique. Chez ces auteurs, la subsistance renvoie à un ensemble de conditions matérielles et morales qui permettent à des populations vulnérables de sécuriser les conditions minimales de leur existence, alors qu'elles sont confrontées au développement de l'économie de marché. L'enjeu n'est pas de s'enrichir ou d'accumuler des richesses, mais d'éviter de basculer dans une situation d'incertitude quant à l'accès aux ressources nécessaires à une vie digne.

À première vue, la comparaison entre les paysans étudiés par Scott ou Thompson et les détenu·e·s peut sembler surprenante. Pourtant, un même problème apparaît dans ces deux situations : il s'agit de se donner les moyens d'assurer son existence et sécuriser son quotidien dans un contexte où l'accès aux ressources dépend largement d'autrui. Sous cet angle, la prison peut être comprise comme une *forme institutionnalisée d'économie de subsistance*.

Les personnes détenues ne sont pas seulement privées de leur liberté de mouvement. Elles sont placées dans une situation où l'accès aux ressources dépend d'une infrastructure disciplinaire qui organise et contrôle les flux. La dureté de l'incarcération tient alors autant à l'enfermement qu'à cette dépendance permanente à l'égard des dispositifs qui rendent possibles ou empêchent les pratiques économiques les plus ordinaires.

NDLR – Ce texte est publié dans le cadre d'un partenariat avec le festival [Concertina](#), rencontres estivales autour de l'enfermement, à Dieulefit (Drôme) les 26, 27 et 28 juin 2026.

Melchior Simioni

SOCIOLOGUE, CHERCHEUR À L'UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

« Surveiller et punir à +4°C : relire Foucault à l'âge de l'Anthropocène »,
par Hélène Nogues Brunet, dans *AOC* // 25 juin 2026

AOC

Analyse **Opinion** Critique Entretien Fiction | Auteur-e-s Rayonnages Tables Agenda Vidéothèque Librairie

jeudi 25 juin 2026

ÉCOLOGIE

Surveiller et punir à +4°C : relire Foucault à l'âge de l'Anthropocène

Par Hélène Nogues-Brunet

INGÉNIEURE

Sommes nous tous égaux face à la chaleur ? Quand cet enjeu est évoqué, on pense aux personnes âgées, aux enfants ou aux travailleurs. La situation des détenus demeure invisible, alors que la prison est l'un des lieux où se manifestent avec le plus d'intensité les conséquences sociales du dérèglement climatique.

Au moment même où la France traverse un épisode caniculaire historique, que sept des neuf limites planétaires définissant les conditions favorables à la vie sur Terre sont dépassées, que les statistiques carcérales battent tous les records, la mission de l'administration pénitentiaire semble être mise à mal.

Le changement climatique ne condamne personne à la perpétuité. Mais il nous oblige à choisir entre deux manières d'habiter le monde : celle qui protège en séparant et celle qui protège en prenant soin. De ce choix dépend peut-être l'avenir de la démocratie elle-même et donc, du sens de la peine.

Les autorités sanitaires multiplient les recommandations : rester au frais, limiter les déplacements, s'hydrater régulièrement, adapter son rythme de vie. Pour plusieurs dizaines de milliers de personnes détenues, ces conseils relèvent pourtant de la fiction. Dans des cellules surpeuplées, souvent mal ventilées, où le béton accumule la chaleur et où l'accès à l'eau demeure parfois limité, la canicule devient une expérience d'autant plus violente qu'elle est subie sans possibilité de fuite.

La prison apparaît ainsi comme l'un des lieux où se manifestent avec le plus d'intensité les conséquences sociales du dérèglement climatique. Mais ce que révèle la chaleur carcérale dépasse largement la question pénitentiaire. Elle nous oblige à interroger la manière dont nos sociétés distribuent désormais l'exposition aux risques écologiques. Elle invite également à relire Michel Foucault à la lumière d'une question qu'il n'a jamais connue : celle de l'Anthropocène.

Lorsque paraît *Surveiller et punir* en 1975, la prison y est analysée comme l'institution emblématique du pouvoir disciplinaire moderne. L'enjeu n'est plus de châtier les corps par le supplice, mais de les organiser, de les surveiller et de les normaliser. La prison constitue une technologie politique destinée à produire des individus dociles, observables et gouvernables. Elle participe d'un vaste ensemble de dispositifs – écoles, casernes, usines, hôpitaux – qui façonnent les comportements en agissant sur les corps.

Un demi-siècle plus tard, la question se déplace. Les institutions disciplinaires continuent certes d'organiser les conduites. Mais elles doivent désormais composer avec un monde dont les conditions matérielles d'existence se dégradent. La crise climatique ne constitue pas seulement une nouvelle contrainte extérieure ; elle transforme le cadre même dans lequel s'exerce le pouvoir.

À mesure que les vagues de chaleur se multiplient, que les sécheresses s'intensifient et que les événements extrêmes deviennent plus fréquents, une nouvelle question émerge : qui sera protégé ? Et, à l'inverse, qui sera davantage exposé aux conséquences du dérèglement écologique ?

La prison offre une réponse particulièrement éclairante. L'incarcération repose déjà sur une privation fondamentale : celle de la liberté d'aller et venir. Mais lorsque les températures atteignent des niveaux dangereux, cette privation se double d'une autre impossibilité. Les détenus ne peuvent ni quitter un bâtiment devenu invivable, ni adapter leur logement, ni choisir les moyens de leur protection. Leur vulnérabilité climatique n'est pas seulement une conséquence de leur situation ; elle est produite et administrée par l'institution elle-même.

Cette réalité conduit à prolonger l'analyse foucaldienne. Le pouvoir ne se contente plus de discipliner les corps ; il organise également leur exposition différenciée à des milieux de vie plus ou moins habitables. La question environnementale révèle ainsi une nouvelle dimension du gouvernement des populations : la gestion inégale des vulnérabilités écologiques.

Cette intuition rejoint les travaux de Didier Fassin sur les politiques contemporaines de la vie. À travers ses recherches sur la police, la prison ou les frontières, Fassin montre que toutes les existences ne bénéficient pas de la même valeur sociale et politique. Certaines vies mobilisent spontanément les mécanismes de protection collective ; d'autres demeurent plus facilement exposées à la souffrance, au risque ou à l'abandon.

La prison constitue l'un des espaces où cette hiérarchie apparaît avec le plus de netteté. Chaque été, les débats publics s'émouvent légitimement des conséquences des fortes chaleurs sur les personnes âgées, les enfants ou les travailleurs exposés. La situation des détenus demeure quant à elle largement invisible. Comme si l'enfermement rendait acceptable un niveau de vulnérabilité qui paraîtrait intolérable ailleurs.

Or le changement climatique agit précisément comme un révélateur de ces inégalités. Il ne touche pas tout le monde de la même manière. Les ressources économiques, les conditions de logement, l'état de santé ou la position sociale déterminent largement la capacité à faire face aux bouleversements environnementaux. À cet égard, les personnes détenues figurent parmi les populations les plus contraintes.

Le rapport récemment publié par Notre Affaire à Tous sur l'adaptation des prisons au changement climatique souligne l'ampleur du problème. Les établissements pénitentiaires français cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité : vétusté des bâtiments, forte densité de population, insuffisance des espaces végétalisés, faible capacité d'adaptation thermique. Alors que les projections climatiques annoncent des épisodes de chaleur plus fréquents et plus intenses, la question n'est plus de savoir si ces infrastructures seront affectées, mais comment elles pourront continuer à fonctionner.

Les travaux de Bruno Latour deviennent dès lors particulièrement précieux. L'une des idées centrales de Latour consiste à montrer que la modernité s'est construite sur l'illusion d'un décor naturel stable. Les institutions politiques, économiques et juridiques ont été pensées comme si la Terre constituait un arrière-plan immobile, indifférent aux activités humaines. L'Anthropocène met brutalement fin à cette fiction. Le climat, les sols, l'eau, les écosystèmes deviennent des acteurs à part entière de l'histoire collective.

Autrement dit, les institutions héritées du XXe siècle doivent désormais répondre à une question nouvelle : sont-elles compatibles avec les conditions écologiques du monde qui vient ?

Que signifie maintenir un système fondé sur l'enfermement massif dans un contexte de dégradation accélérée des conditions d'habitabilité ?

La prison n'échappe pas à cette interrogation. L'établissement pénitentiaire moderne est le produit d'une époque marquée par l'abondance énergétique et la relative stabilité climatique et des ressources. Son architecture privilégie le contrôle, la sécurité et la séparation. Or ces caractéristiques entrent souvent en contradiction avec les exigences d'adaptation aux fortes chaleurs. Les murs épais accumulent la chaleur, les ouvertures sont limitées, les espaces extérieurs sont fortement minéralisés. Ce qui constituait hier une réponse fonctionnelle aux impératifs sécuritaires devient aujourd'hui un facteur aggravant de vulnérabilité.

Face à ce constat, la tentation est grande de rechercher des solutions techniques : climatisation, rénovation thermique, dispositifs de refroidissement. Ces mesures seront sans doute nécessaires. Mais elles ne sauraient épuiser la question.

Comme l'a montré Alexandre Monnin à travers la notion de redirection écologique, les sociétés contemporaines ne peuvent plus se contenter d'adapter marginalement des infrastructures conçues pour un autre monde. Elles doivent également s'interroger sur leur pertinence, leur soutenabilité et parfois même leur raison d'être.

La question devient alors plus radicale : que signifie maintenir un système fondé sur l'enfermement massif dans un contexte de dégradation accélérée des conditions d'habitabilité ?

Il ne s'agit évidemment pas de prétendre que le changement climatique rendrait les prisons impossibles. Mais plutôt de reconnaître qu'il modifie profondément les termes du débat. Pendant longtemps, les critiques adressées à l'institution carcérale portaient principalement sur son efficacité, son humanité ou sa capacité à prévenir la récidive. L'Anthropocène ajoute une dimension supplémentaire : celle de sa viabilité écologique et politique.

À +4°C, la prison n'est plus seulement un dispositif de sanction. Elle devient un lieu où se concentrent les contradictions d'un modèle de société confronté à ses propres limites matérielles. Comment garantir des conditions de vie dignes dans des bâtiments conçus pour enfermer ? Comment protéger des populations captives lorsque les épisodes extrêmes se multiplient ? Comment concilier l'impératif de sécurité avec celui de l'habitabilité ?

Ces interrogations rejoignent une réflexion plus large sur la responsabilité des institutions dans la crise écologique. Dans son ouvrage *Après l'écocide*, Patrick Frémeaux invite à penser les formes de destruction systématique des conditions d'existence humaines et non humaines. Sans assimiler la prison à une entreprise écocidaire, son analyse conduit à poser une question essentielle : quelles institutions continuons-nous à reproduire alors même que les conditions de leur fonctionnement deviennent problématiques ?

L'enjeu n'est donc pas seulement pénitentiaire. Il concerne l'ensemble des dispositifs à travers lesquels nos sociétés organisent la répartition des risques et des protections. La prison apparaît simplement comme un observatoire particulièrement visible de cette transformation.

Relire Foucault à l'âge de l'Anthropocène ne consiste pas à appliquer mécaniquement ses concepts à la question climatique. C'est prolonger son intuition fondamentale : le pouvoir s'exerce toujours à travers des dispositifs matériels qui organisent les possibilités d'existence. Or ces dispositifs sont désormais confrontés à une planète dont les équilibres se dérèglent.

La question politique du XXI^e siècle n'est peut-être plus seulement celle de savoir qui surveille et qui punit. Elle est aussi de comprendre qui protège et qui expose. Qui bénéficie des infrastructures capables d'amortir les chocs climatiques ? Qui supporte, au contraire, les conséquences les plus directes du dérèglement écologique ?

À cet égard, la prison constitue sans doute l'un des laboratoires les plus inquiétants de notre temps. Elle préfigure une société dans laquelle la peine ne se mesure plus uniquement à la privation de liberté, mais également à l'inégale distribution de l'habitabilité. Une société où les vulnérabilités environnementales deviennent elles-mêmes des instruments de gouvernement.

La véritable leçon politique de la chaleur carcérale est peut-être là. Le changement climatique ne transforme pas seulement notre rapport à la nature. Il reconfigure en profondeur les formes contemporaines du pouvoir. Et il nous oblige à poser une question que Foucault n'avait pas eu à affronter : que devient la prison lorsque c'est le monde lui-même qui devient difficilement habitable ?

Dans un monde où l'habitabilité devient la condition centrale de toute politique, continuerons-nous à organiser la société autour de dispositifs d'exclusion hérités d'un autre âge écologique ? Ou accepterons-nous de repenser nos institutions à partir de la vulnérabilité partagée des vivants ?

NDLR – Hélène Nogues-Brunet a récemment publié Surveiller, punir et réinsérer en Anthropocène, les enjeux du monde carcéral face aux limites planétaires aux éditions Frémeaux et Associés.

Ce texte est publié dans le cadre d'un partenariat avec le festival [Concertina](#), rencontres estivales autour de l'enfermement, à Dieulefit (Drôme) les 26, 27 et 28 juin 2026.

Hélène Nogues-Brunet

INGÉNIEURE, INGÉNIEURE EN SCIENCES DU VIVANT

« Concertina : 8 raisons (au moins) d'assister à la 6^e édition des rencontres », par Jean-Marie Durand, dans *Les Inrocks* // 23 juin 2026

Les Inrockuptibles



Concertina : 8 raisons (au moins) d'assister à la 6e édition des rencontres

par Jean-Marie Durand
Publié le 23 juin 2026 à 23h32
Mis à jour le 23 juin 2026 à 23h32

Les Inrockuptibles

Connexion

Je m'abonne »



© Renzo D'souza / Unsplash

Centrées sur la question de l'enfermement, les rencontres de Concertina s'intéressent pour leur sixième édition aux "terres" : les terres de l'exil, de la prison, et des droits bafoués.

La sixième édition de Concertina, ces rencontres estivales centrées sur la question de l'enfermement, à travers des conférences, tables rondes, expositions, spectacles et projections, s'attarde sur le sujet des "Terres". "*La terre que nous foulons, le sol que nous arpentons, à portée du regard*", mais aussi les "*Terres du réel ou de nos imaginaires*", à la fois objet et sujet, géographie et histoire, suggère l'historienne et politiste Stéphanie Latte Abdallah, présidente de cette édition.

Pour elle, "*la terre est, incontestablement, notre plus grand bien commun. Là, des individus s'emparent du droit pour obtenir justice. Ici, des expérimentations disent l'urgence de vivre ensemble. Elles traduisent un autre rapport au monde, au vivant. La conquête n'est pas qu'affaire de terres, mais aussi de droits*". Elle rappelle que les prisons, camps et centres de rétention sont construits sur des "*non-lieux*", entre déchetteries et aéroports. Directrice de recherche au CNRS, elle travaille elle-même sur l'histoire des réfugié-es palestinien·nes, les mobilisations de la société civile dans les sociétés arabes et musulmanes, le milieu carcéral en Israël-Palestine.

II. Presse régionale

Presse écrite

« Quand la céramique devient un chemin vers la reconstruction », par Josiane Froustey, dans *Le Dauphiné Libéré* // 29 juin 2026

Dieulefit

Quand la céramique devient un chemin vers la reconstruction

Jusqu'à ce dimanche 28 juin, les Rencontres de Concertina investissent Dieulefit autour des questions de justice, d'enfermement et de création. À la Galerie Craft, la céramiste Anne Verdier présente son travail tout en partageant son engagement artistique auprès de personnes détenues.

Céramiste depuis une vingtaine d'années, Anne Verdier vit et travaille à Saint-Victor-sur-Rhins, un petit village niché au cœur de la Loire. Mais au-delà de son travail de création, Anne Verdier mène depuis 10 ans une démarche artistique profondément engagée. Dans le cadre d'un dispositif Culture et Justice, soutenu par la Drac, elle anime des ateliers de céramique dans plusieurs établissements pénitentiaires, aussi bien en maisons d'arrêt que dans des centres de détention pour longues peines. Ces stages s'adressent à des hommes et des femmes volontaires qui choisissent de se confronter à une discipline exigeante.

Pour beaucoup, le premier contact avec l'argile est aussi une rencontre avec eux-mêmes. Cette matière ancestrale, à la fois humble et noble, invite à dépasser les appréhensions, à retrouver le geste, la patience, la concentration et le plaisir de créer. « La céramique permet aux personnes détenues de reprendre confiance. Pendant un



De gauche à droite : Anne Verdier, Bernard Bolze, fondateur de Concertina, et Jennifer Guille, de la galerie Craft. Photo Josiane Froustey

temps, elles ne sont plus définies par leur peine, mais par ce qu'elles créent», souligne l'artiste. À l'issue de chaque atelier, les œuvres sont ensuite exposées dans les établissements pénitentiaires, puis au Musée Déchelette de Roanne.

Un rendez-vous qui s'inscrit dans la durée

Avec près de 1200 festivaliers accueillis en 2025, soit 4 500 entrées enregistrées sur l'ensemble des rencontres, débats, expositions et projections proposées durant les trois jours de l'événement, Concertina confirme son ancrage dans le paysage culturel de Dieulefit. Les organisateurs souhaitent inscrire durablement ce rendez-

vous consacré aux liens entre justice, enfermement et création dans le calendrier culturel de la région. Dans ce contexte, ils donnent d'ores et déjà rendez-vous au public en 2027 pour la 7^e édition, avec le souhait de poursuivre cette dynamique à Dieulefit, territoire reconnu pour son ouverture et sa tradition d'accueil, et de continuer à fédérer un public fidèle et curieux autour de ces questions de société.

Au fil des éditions, Concertina s'impose comme un lieu de dialogue où se rencontrent artistes, chercheurs, professionnels de la justice, personnes concernées et citoyens. Un espace de réflexion et de rencontre, bien au-delà des idées reçues.

● Josiane Froustey

Rhône

« Le système de la prison est devenu totalement embolisé, ingérable »

Depuis 40 ans, le lyonnais Bernard Bolze, ancien détenu, ancien journaliste, toujours militant, travaille sur le monde pénitentiaire. Il avait créé en 1990, à Lyon, l'Observatoire international des prisons, et organise chaque année des rencontres de réflexion sur le monde carcéral, le dernier week-end de juin.

Pourquoi vous êtes-vous intéressé à la prison ?

Bernard Bolze : « Je faisais partie d'un groupe d'insoumission, contre une société militarisée. J'ai refusé de faire mon service militaire et j'ai été condamné à six mois de prison, dont deux mois ferme que j'ai effectués à la prison Saint-Paul, alors que j'étais déjà père de deux enfants. C'était dans les années 70, et ça m'a rendu sensible au sort des enfermés. »

De quoi avez-vous pris conscience ?

« Des idées reçues. La première : croire que l'incarcération n'arrive qu'aux autres. Et j'ai compris que la prison est un lieu totalitaire qui te coupe du monde et où tout peut se passer. Pendant des années, j'y suis allé pour aider les détenus à réaliser le journal l'Écrou. »

Peut-on se passer de la prison ?

« Je n'ai jamais demandé l'abolition de la prison, car il y a des personnes qui représentent un vrai danger. Mais je dis : faisons un monde avec moins de prison, baissions le taux d'incarcé-



Bernard Bolze a également créé en 2016 « Prison insider », un site d'information sur les prisons. Photo d'archives

ration. Nos voisins allemands ont un taux de 60 détenus pour 100 000 habitants. Alors qu'en France, c'est près du double avec 118 détenus pour 100 000 habitants. »

Comment font les Allemands ?

« Ils trouvent des alternatives à l'enfermement, des aménagements de peine. En France, on manque de courage politique. Pourtant, pendant la période du Covid par exemple, on a fait baisser la population carcérale sans incidence particulière. Et on sait qu'une peine aménagée, sans enfermement coûte moins cher et entraîne moins de récidives. »

Les prisons sont aujourd'hui surpeuplées. Quelles en sont les conséquences ?

« À la maison d'arrêt de Corbas, il y a 1300 détenus pour 690 places. On s'entasse dans des cellules de 9 m², on met des matelas par terre, et la canicule en rajoute à l'insupportable, c'est connu, mais on continue d'ajouter chaque semaine 200 détenus dans les prisons. Le système est totalement embolisé, ingérable, tant pour les conditions de détention que pour les conditions de travail des surveillants. Avec par exemple des peines effectuées très tard, quelquefois un ou deux ans

après le prononcé, alors que les personnes ont changé de vie, travaillent, sont mariées. »

En 35 ans, avez-vous vu des choses s'améliorer ?

« Oui, bien sûr, plein de choses. L'accès aux soins notamment, même si ça reste long et difficile d'accéder à un dentiste ou à un psychologue. Mais aujourd'hui, la médecine relève de l'hôpital le plus proche, c'est une vraie avancée par rapport à la médecine pénitentiaire qui existait auparavant. Beaucoup d'établissements ont été rénovés, avec des terrains de sport, des ateliers pour travailler. La tenue pénale, c'est terminée aussi. Aujourd'hui, le grand com-

bat, c'est de mettre un terme à la surpopulation pénale. Et construire de nouvelles prisons ne règle rien, on les remplit toujours davantage. »

Pourquoi la prison est-elle un sujet important ?

« Il en va de la dignité humaine, souvent bafouée. Il faut trop de temps pour voir un médecin, obtenir un parloir. C'est quand les gens sont concernés qu'ils s'en soucient. Mais on ne doit pas oublier que les situations peuvent rapidement évoluer en période de répression. Regardez la Turquie, qui enferme aujourd'hui à tour de bras : en quelques années, on est passé de 50 000 détenus à 450 000, surtout des profs, des médecins, des militants. »

Pourquoi avoir créé les rencontres Concertina ?

« J'ai voulu organiser des rencontres pour mêler plein de gens : des détenus, des juges, des élus, des surveillants, des philosophes, des universitaires, des artistes, des citoyens, pour qu'on réfléchisse ensemble à une autre prison. Pendant quelques jours, tous ces experts oublient leur jargon, et réfléchissent collectivement, au milieu de la population. Ils sont tous hébergés chez des habitants, il y a de la musique, des expositions, des repas partagés. Ça donne une dimension humaine, festive, à un sujet pas facile. »

● **Propos recueillis par**

Laurence Loison

Rencontres Concertina du 26 au 28 juin à Dieulefit dans la Drôme.

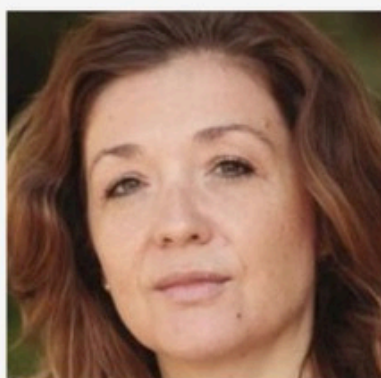
Dieulefit

Concertina: pour sa 6^e édition, cap sur les territoires de l'enfermement

Du 26 au 28 juin, Dieulefit accueillera la 6^e édition de Concertina, les Rencontres estivales autour des enfermements. Pendant trois jours, ce rendez-vous unique en France réunira chercheurs, artistes, juristes, professionnels, personnes concernées et citoyens autour d'une question souvent reléguée à la marge du débat public : la privation de liberté.

Cette année, plus de 80 intervenants participeront à près de 50 événements placés sous le thème des "Terres". Un mot qui invite à explorer les espaces de l'enfermement sous toutes leurs formes : prisons, centres de rétention, assignations à résidence, territoires occupés, quartiers enclavés ou encore nouvelles frontières invisibles créées par les dispositifs de surveillance.

Présidée par l'historienne Stéphanie Latte Abdallah, spécialiste des mondes carcéraux, cette édition abordera notamment la surpopulation carcérale, les luttes contre la construction de nouvelles prisons, l'héritage colonial dans les territoires ultramarins, les conditions de vie en Palestine ou encore le retour à la vie sociale



De nombreux invités exploreront pendant trois jours l'enfermement sous toutes ses formes. L'édition 2026 sera présidée par l'historienne Stéphanie Latte Abdallah. Photo DR

après l'incarcération.

Parmi les invités figurent Michel Forst, ancien rapporteur spécial des Nations unies, la sociologue Louise Tassin, l'avocate Vanessa Durich, membre du Comité européen pour la prévention de la torture, ainsi que Kamel Daoudi, assigné à résidence depuis de nombreuses années.

Quand l'art éclaire la privation de liberté

Au-delà des débats, Concertina fait la part belle à la création artistique. Le photojournaliste

franco-iranien Reza proposera une conférence illustrée de ses reportages à travers le monde. Les visiteurs pourront découvrir les œuvres de l'artiste syrien Najah Albukaï, rescapé des geôles du régime syrien, ainsi que l'exposition photographique de Paloma Laudet consacrée aux parcours migratoires à Ceuta.

Des projections documentaires, des rencontres littéraires, des ateliers participatifs et une journée professionnelle dédiée aux liens entre création et privation de liberté complètent le programme. À travers cette édition, les organisateurs rappellent que la question de l'enfermement ne concerne pas seulement les lieux clos, mais aussi les territoires, les droits et les libertés qui façonnent nos sociétés contemporaines.

Mais Concertina cultive aussi un esprit festif et convivial. Spectacle de cirque, radio éphémère, librairie, buvette et soirées musicales contribueront à faire de ces rencontres un espace d'échange ouvert à tous.

● **Josiane Froustey**

► Tous les événements sont gratuits, certains sur inscription :

www.concertina-rencontres.fr



24 idées

Supplément festivals 2026

TERRES D'ÉCUEIL

Idées / Peut-on considérer la terre comme un commun ? C'est autour de cette question - et de nombreuses autres, connexes - que gravitera la 6^e édition de Concertina, le festival qui pense les enfermements en Drôme. PAR LAURE SOLÉ

Le festival dont on doit l'initiative à Bernard Bolze (militant de la condition carcérale et fondateur de l'Observatoire international des prisons en 1990) revient dans les terres où combien symboliques de Dieulefit, là où « nul n'est étranger ». Avec des conférences, des projections de films, des plateaux radio, des installations, des concerts, des conférences gestuelles, des spectacles de rue et des ateliers, l'événement questionne depuis 2021 toutes les formes d'enfermement dans l'espace public mais aussi dans les prisons, les centres de rétention administrative, les gardes à vue et les hospitalisations sous contrainte.

Après une première édition sur les évasions, une deuxième sur les barbelés, une troisième sur les

marges et une dernière sur les appétits, la dernière interrogera de la notion de "terre". Essayant, d'une part, de la circonscrire : la terre du réel et celle de nos imaginaires, la terre comme espace délimité, fermé, convoité, isolé... La terre qu'on cherche à rejoindre et celle dont on s'exile ; puis de questionner sa contemporanéité : « L'essor du contrôle dématérialisé dresse des barrières invisibles mais tellement efficaces ; et dessine un monde fragmenté, nouvel avatar de la peine moderne : dehors sans être libre », peut-on lire dans l'édito de cette 6^e édition.

ENFERMÉ(S) DEHORS

C'est l'historienne et politiste Stéphanie Latte Abdallah qui présidera

l'événement, autrice de *La toile carcérale. Une histoire de l'enfermement en Palestine* ou encore *Des morts en guerre. Détention des corps et figures du martyr en Palestine*, elle a articulé ses travaux récents autour des notions de mobilités et de frontières et du milieu carcéral en Israël-Palestine. Elle participera à plusieurs conversations, notamment « La terre nous est étroite » samedi à 14h30, qui questionne la notion d'enfermement à ciel ouvert, dans les territoires occupés par Israël.

Résonnant avec l'exposition *Zombi, aux origines* au musée des Confluences que nous vous avions évoquée il y a quelques mois, une conférence (samedi à 10h30) gravitera autour de la figure du zombi en Haïti, exemple emblématique et

particulièrement sinistre de la domination coloniale. On se note aussi l'atelier « Les murs sont la mer » interrogeant les possibilités d'une île (heureusement pas celles de Michel Houellebecq), qui ont joué une singulière partition dans l'histoire des enfermements. On retrouvera aussi les photographies de Paloma Laudet, membre du collectif et galerie lyonnaise Item, qui présentera son exposition *No man's land*, interrogeant la prolifération de murs, de clôtures et de frontières matériellement infranchissables en Europe, que l'on peut analyser comme des symptômes criants d'un monde de plus en plus fragmenté.

Concertina
Du 26 au 28 juin 2026 à Dieulefit (Drôme) ; gratuit